

## CONTEXTE

Pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de l'investissement, le premier objectif est de réduire voire de stopper le financement de projets qui participent à la destruction environnementale. Le deuxième objectif vise à **optimiser les financements verts** qui eux **émettent moins de CO<sub>2</sub>e ou qui favorisent les projets durables**.

En 2018, les émissions des plus grandes banques françaises ont atteint plus de **2 milliards de tonnes CO<sub>2</sub>e**, ce qui représente 4,5 fois les émissions de la France. Ceci est dû aux financements réalisés dans des projets carbonés et à fort impact environnemental, comme des projets dans le domaine Oil & Gas.

Le saviez-vous ?  
100 entreprises sont responsables de 71 % des émissions de GES.



### Investir dans des crédits carbonés :



- Financer des projets durables **internationaux** par le biais de trois types de labels différents : [Le label Voluntary Carbon Standard](#) (VCS), [Le label Gold Standard](#), et [Le label de l'ONU](#).
- Financer des projets durables **nationaux par le biais du « Label bas-carbone »** (Ministère de la Transition écologique). Ce label permet de quantifier et de certifier des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbone sur le territoire national. A ce jour, le label compte **2 220 000 tonnes de CO<sub>2</sub>e** potentielles labellisées.  
*Exemple : En Pays de la Loire, un projet d'entretien et de plantation de haies, représente une réduction potentielle de 2 507 t CO<sub>2</sub>e.*



### Investir dans la finance dite « durable » :



Un projet financier est considéré « durable » lorsqu'il est évalué sur les critères extra financiers : les ESG (Environnemental, Social, et Gouvernance). Les labels de la finance durable sont les suivants :

#### - Le « Greenfin label » :

Les fonds certifiés assurent aux particuliers, banques et professionnels de la finance une transparence quant à l'engagement environnemental du projet. Greenfin est spécialisé dans les domaines de l'énergie, du bâtiment, de la gestion des déchets et du contrôle de la pollution, de l'industrie, du Transport propre, des technologies de l'information et de la communication, de l'agriculture et forêt, et de l'adaptation au changement climatique.

#### - Le « Label Finansol » :

Le label a été créé en 1997 par l'association Finansol devenue FAIR. Attribué par un comité d'experts indépendants issus de la société civile, il repose sur des critères de solidarité et de transparence.



### - l'ISR (Investissement Socialement Responsable) :

L'ISR a été créé en 2015 par le Ministère de l'Economie et des Finances, ce label est attribué aux fonds investissant repose sur l'intégration ESG, suivie par l'exclusion et l'engagement actionnarial.



En 2020, l'investissement durable mondial a atteint **35,3 trillions de dollars**, soit **une augmentation de 15% par rapport à 2018**.



### Investir dans des projets par le biais des Banques :



- Investir dans la BEI (banque Européenne Investissement) qui a été la première au monde à émettre une obligation labellisée « verte » et appelée obligation climatiquement responsable (Climate Awareness Bond – CAB). Les projets contribuent à l'action en faveur du climat dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.  
Fin 2019, **le produit des CAB était affecté à 266 projets répartis dans 57 pays**.
- Choisir des banques à moindre empreinte carbone, notamment la *Nef*, *Crédit Coopératif*, et *Crédit Mutuel*.



### Choisir des entreprises durables :



La taxonomie européenne désigne une classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. L'objectif est d'orienter les investissements vers les activités "vertes". Une activité est classée comme durable si elle correspond à au moins l'un des six objectifs suivants : l'atténuation, l'adaptation, l'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, le contrôle de la pollution, la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.



En 2021, la taxonomie européenne concerne plus de 90 activités économiques dans l'UE qui représentent, en 2020, de **1 à 2 % du chiffre d'affaires** des entreprises cotées.

#### 🔗 Ressources :

#### POUR ALLER PLUS LOIN

#### 🔗 Aides :

[www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin](http://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin)  
[www.ecologie.gouv.fr/obligations-vertes](http://www.ecologie.gouv.fr/obligations-vertes)  
Taxonomie, l'essentiel et l'article 8 entreprises non financières ([pwc.fr](http://pwc.fr))

Label bas carbone - Ministère de la transition énergétique ([ecologie.gouv.fr](http://ecologie.gouv.fr))  
Label ISR - Pour des placements durables et responsables ([lelabelisr.fr](http://lelabelisr.fr))